<u>DOCUMENT UNIQUE DE PROGRAMMATION (DOCUP)</u> <u>2000-2006 des interventions du Fonds social européen au Luxembourg</u> au titre de l'OBJECTIF 3

Le FSE intervient avec 39,45 millions d'Euro dans le financement du programme en question.

Quatre axes prioritaires ont été retenus:

Axe 1 : Prévention du chômage et politiques actives de l'emploi

L'axe 1 concerne les politiques actives de l'emploi.

Les mesures réalisées sous cet axe s'adressent aux salariés âgés et aux salariés menacés d'entrer dans des régimes passifs, aux chômeurs ainsi qu'aux bénéficiaires du revenu minimum garanti.

Il s'agira de lutter contre le chômage avec des outils actifs comme la formation professionnelle et de prévenir le chômage et l'entrée dans un des régimes passifs.

28 % du budget sont prévus pour les réalisations de cet axe.

Axe 2 : Intégration sociale et égalité des chances pour tous

L'axe 2 concerne la lutte en faveur de l'inclusion sociale.

Sont visées les personnes victimes d'un handicap (physique, psychique, mental, sensoriel, psychosocial) ou des personnes qui en raison de sérieux problèmes sont marginalisées sur le marché de l'emploi. Pour ces groupes-cible, des efforts supplémentaires doivent être faits, les parcours d'insertion doivent être conçus comme un processus dynamique de sauvetage de très longue durée. De nombreux usagers ne seront pas à même de réintégrer le secteur non protégé de sorte qu'il faudrait faire des efforts supplémentaires afin d'orienter un maximum de personnes handicapées vers les entreprises concurrentielles ou le secteur public.

35 % du budget sont prévus pour les réalisations de cet axe.

<u>Axe 3 : Life-long learning, esprit d'entreprise et amélioration/adaptabilité d'un</u> salariat qualifié

L'axe 3 s'adresse aux salariés individuels souhaitant à poursuivre leur scolarité/formation professionnelle ainsi qu'aux salariés d'entreprises toujours dans l'optique d'un maintien et d'une amélioration du personnel et en particulier, d'assurer leur compétence et adaptabilité aux conditions de la société de l'information.

30 % du budget sont prévus pour les réalisations de cet axe

Axe 4 : Egalité des chances pour femmes/hommes

L'axe 4 concerne a priori des actions spécifiques destinées aux femmes.

Comme au Luxembourg des actions spécifiques sont toujours destinées au sexe sous-représenté dans certains domaines, on s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Rappelant qu'une des faiblesses du Luxembourg est celle de la participation des femmes au marché de l'emploi.

5 % du budget sont prévus pour les réalisations de cet axe.

L'axe 5 concerne l'assistance technique et les évaluations.

2 % du budget sont prévus pour les réalisations de cet axe.

Le document complet ainsi que le Complément de programmation peuvent être consultés sous

http://www.fse.public.lu/documentation/objectif3/index.html